



L'importance croissante de la gestion active en matière d'ESG

Longueur

 1 minute(s) de lecture

À mesure qu'elle se développe, la tendance à l'investissement durable¹ s'accompagne d'une prolifération de produits d'investissement, offrant aux investisseurs un large choix de stratégies. Ces produits apportent toute une série de solutions aux défis sociétaux et environnementaux et sont proposés dans le cadre d'approches soit passives, soit actives. Autrement dit, l'investisseur peut opter pour une gestion active ou passive des risques et opportunités liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

L'approche passive a joué un rôle moteur dans la croissance des marchés de l'investissement durable, probablement en raison de ses frais moins élevés, de son caractère évolutif, ainsi que de sa facilité de mise en œuvre et de contrôle en interne. Toutefois, chez Carmignac, nous pensons qu'une gestion active est primordiale pour créer de la valeur pour nos clients et favoriser des avancées significatives d'un point de vue environnemental et sociétal sur le long terme.

Cet article, signé par Justin Kew, analyste ESG chez Carmignac, et approuvé par Alex Edmans² qui en a rédigé l'avant-propos, examine les limites des approches passives de l'investissement durable par rapport aux approches actives.

[Lire l'article complet](#)

(1) « L'investissement durable » est une notion générale qui désigne la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et/ou de prise de participation en vue d'obtenir des rendements à long terme. Il est souvent employé indifféremment comme synonyme d'autres termes tels qu'investissement responsable ou investissement éthique (PRI, 2020). (2) Professeur de finance à la London Business School et auteur de l'ouvrage intitulé « Grow the Pie: How Great Companies Deliver Both Purpose and Profit », mars 2020.

Ce document est destiné aux investisseurs professionnels. Informations légales importantes : Ce document est publié par Carmignac Gestion S.A., société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, et sa filiale luxembourgeoise, Carmignac Gestion Luxembourg, S.A., société de gestion de fonds d'investissement agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), suivant le chapitre 15 de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010. « Carmignac » est une marque déposée. « Risk Managers » est un slogan associé à la marque Carmignac. Ce document ne constitue pas un conseil en vue d'un quelconque investissement ou arbitrage de valeurs mobilières ou tout autre produit ou service de gestion ou d'investissement. L'information et opinions contenues dans ce document ne tiennent pas compte des circonstances individuelles spécifiques à chaque investisseur et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme un conseil juridique, fiscal ou conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être changées sans préavis. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable. • CARMIGNAC GESTION - 24, place Vendôme - F - 75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF - SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676 • CARMIGNAC GESTION Luxembourg - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tél : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF - SA au capital de 23 000 000 € - RC Luxembourg B67549.

